

APPEL A CANDIDATURE / RESIDENCE D'ARTISTE

Université de Poitiers

CONTEXTE

La politique culturelle de l'Université de Poitiers s'inscrit dans le cadre de la convention cadre « Université, lieu de culture » signée le 15 juillet 2013 entre le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d'université. Faire vivre l'art et la culture à l'université, favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles et poursuivre à l'université l'ambitieux projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école, sont les principaux objectifs de cette convention. Toutes les dimensions de l'art et de la culture (spectacle vivant, musée, culture scientifique, musique, cinéma, lecture...) sont incluses et les projets mis en place peuvent prendre la forme d'actions de développement des pratiques artistiques, de création artistique et de diffusion culturelle.

C'est dans ce contexte que le service culture de l'Université de Poitiers accueille depuis 2016 des résidences d'artistes.

Pour l'année 2017-18 une résidence d'artiste est créée pour une autrice ou un auteur de bande dessinée.

Objectifs artistiques :

- Soutenir le travail artistique d'un auteur
- Faire découvrir l'univers artistique de l'auteur
- Passer commande d'une proposition artistique
- Promouvoir cette proposition artistique

Objectifs culturels :

- Développer un projet d'actions autour de la littérature et de la bande dessinée
- Favoriser la rencontre entre la communauté universitaire et l'œuvre de l'artiste
- Sensibiliser de nouveaux publics à la bande dessinée, à la science-fiction
- Permettre aux étudiants de faire l'expérience de l'univers d'un artiste
- Apporter une meilleure compréhension d'une œuvre et du processus de création
- Développer des relations entre mondes professionnel et de la recherche, de l'enseignement

TYPE DE RESIDENCE

Conçue comme un projet artistique et culturel, la résidence est assortie d'actions de médiation et pédagogiques à hauteur de 30 % de la durée de la résidence.

Ces actions, proposées en accord avec l'artiste retenu, pourront concerner toute la communauté universitaire (étudiants de différentes composantes de l'Université, comme enseignants chercheurs et personnels administratifs). Elles pourront prendre la forme de rencontre professionnelle, rencontre tous publics, conférence ou table ronde, café BD, atelier...

Des partenariats seront établis avec différents événements portés par, ou en partenariat avec, l'Université de Poitiers : Bruits de langues et Avants Bruits de langues, Campus en festival...

La durée totale de la résidence est de 3 mois répartis sur les 2 années civiles 2017 et 2018 de la façon suivante : 2 mois en 2017 (entre octobre et décembre) et 1 mois en 2018 (entre mi-janvier et fin février)

La résidence se tiendra sur la ville de Poitiers avec des déplacements ponctuels, si nécessaires au projet, à Angoulême, Niort et Châtellerauld.

THEMATIQUE

Les violences sexuelles faites aux femmes ou faites aux corps des femmes

L'objet de la résidence : créer une proposition artistique plutôt documentaire et contribuant à la réflexion sur la thématique des violences sexuelles faites aux femmes ou faites aux corps des femmes. La proposition prendra la forme d'une exposition d'environ 20 panneaux (dont un de présentation) de grands formats (70x100) en noir et blanc et dont l'ensemble racontera une histoire.

L'exposition sera mise en ligne sur le site internet de l'Université.

Mots clés : corps, violence physique, verbale, psychologique, sexe, coups, violences conjugales, viol, loi, harcèlement, mutilations, portraits...

L'ARTISTE

Priorité sera donnée à une jeune autrice ou un jeune auteur.

L'artiste devra résider sur la Région Nouvelle Aquitaine ou travailler régulièrement avec un éditeur régional.

L'artiste devra avoir fait preuve, d'un travail de création documentaire ou montrant un fort intérêt pour celui-ci.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE

- S'engager exclusivement dans la résidence sans réaliser d'autres travaux pendant la période de résidence,
- Réaliser une création originale conçue spécifiquement pendant la période de résidence,
- S'impliquer dans une démarche d'éducation artistique et d'échanges avec les publics (actions de médiation),
- Recevoir le public dans son espace de création si le lieu de résidence dédié à la création le permet

ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE

- Accueillir l'artiste : logement à titre gratuit, restauration aux frais de l'auteur en dehors des déjeuners ponctuels de pré-résidence et des rencontres professionnelles avec les acteurs de la communauté universitaire (pris en charge par l'université), frais de déplacement pris en charge par l'Université (un aller-retour pour chaque période de résidence dans la limite de trois) et pour les éventuels déplacements sur les sites de Niort, Angoulême et Châtelleraut,
- Accompagner l'artiste lors des actions de médiation,
- Assister l'artiste dans la mesure du possible et dans le cadre strict de la résidence
- Rémunérer l'artiste pour la proposition artistique et les actions de médiation en droits d'auteur (1875 euros par mois en droits d'auteurs)
- Prendre en charge les coûts de réalisation des panneaux d'exposition

NB : l'exposition réalisée appartiendra à l'Université qui en disposera à sa guise pour ses actions. Elle pourra la proposer à d'autres lieux et pour des événements à l'exception de toute exploitation commerciale. L'artiste pourra utiliser librement l'ensemble de ses créations réalisées durant la résidence à la condition de mentionner l'Université de Poitiers et préciser le cadre dans lequel ses créations ont été produites. Il pourra également, sous réserve de disponibilité, proposer l'exposition à divers lieux et événements à l'exception de toute exploitation commerciale.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Il devra comporter :

- **Un dossier** présentant les réalisations déjà effectuées par l'artiste ;
- **Un CV** indiquant les diplômes, publications, expositions, bourses...
- **Une note d'intention** sur le projet de résidence

Le dossier est à faire parvenir par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Service culture

Maison des étudiants

Bât. AG - 1, rue Neuma Fachine Borges

TSA 31104

86073 Poitiers Cedex 9

Action.culturelle@univ-poitiers.fr

Date limite d'envoi des dossiers : jeudi 15 juin 2017

Sélection du 16 au 30 juin 2017

La sélection sera faite par un jury composé de personnels de l'Université dont le service culture de l'Université de Poitiers.

CONTACTS

Lionel Poutaraud 05 49 45 47 83

Université de Poitiers

Service culture / Maison des étudiants

Bât AG - 1, rue Neuma Fachine Borges

TSA 31104

86073 Poitiers Cedex 9